

Woluwe - St. Pierre, le 5 mai 1911

R. 12

Cher Monsieur Peano,

Hier j'ai eu l'honneur de vous écrire concernant le côté financier de nos relations. Aujourd'hui je me fais un plaisir de répondre aux autres questions soulevées par vous.

Vocabulaires non anglo-latins. — Je m'occupe de collectionner les mots nécessaires qui n'existent pas dans le vocabulaire anglo-latin. Ce sera un travail de longue durée, car pour ne rien omettre il faut parcourir attentivement un dictionnaire moderne, par exemple le dictionnaire français. J'ai l'idée qu'il y a ~~assez~~<sup>quelques</sup> de mots nécessaires non anglo-latins, mais cette idée n'est pas basée sur des faits certains; ce n'est qu'une présomption.

La question des mots manquants ne pourra être résolue convenablement que lorsque nous aurons sous les yeux une liste à peu près complète.

Mannuale. — Je suis disposé à éditer un manuel de L. T. Mais avant cela il faudrait qu'on branche les questions qui sont encore en suspens: les mots nécessaires qui manquent dans le vocabulaire anglo-latin; les flexions qu'il est permis d'employer à titre facultatif pour indiquer les modes et les temps des verbes; une règle concernant la formation des adverbes.

Pour les adverbes je propose la règle suivante: « Adverbios potest es substituto per adjectivos. Exemplo. Illo canta forte. In case ubi ista substitutione causa ambiguitate, se utet periphrase. Exemplo. Illo cantabat in modo forte. » On pourrait dire plus simplement: « Uice substitutio adverbios per adjectivos aut per periphrase. Exemplo: Illo canta forte aut Illo canta in modo forte. Une pareille règle serait utile. Car actuellement l'Académie ne dit rien au sujet de la façon de former les adverbes. La solution de cette question est laissée à l'initiative des interlinguistes. Mais dans un manuel populaire on ne peut pas être aussi large; il faut donner des règles précises ou tout au moins des conseils précis; car sans cela le public ne sait pas ce qu'il doit faire.

Comment consilii - vous de traduire l'imperatif? Si je veux dire, par exemple; partons, chantons, aimons notre patrie, comment dois-je faire? User une périphrase, celle-ci: que nos abi, que nos canta, que nos ama nostro patria, serait un peu long, lorsqu'il s'agit de donner un commandement qui demande à être bref. C'est pourquoi je voudrais qu'il existe une flexion facultative pour l'imperatif. J'avais adopté s, mais ce n'est pas assez clair; plusieurs auteurs proposent le z français: legez, videz, mais cela me semble un peu barbare. — Que pourrait-on adopter à la place du latin: amate, videate, scrite, abitate, etc.? Cette terminaison est très caractéristique et bien connue de la plupart des gens. On pourrait objecter qu'elle ne s'applique qu'à la 2<sup>e</sup> personne du pluriel. Mais il n'y a pas de mal à l'employer à la 3<sup>e</sup> personne du singulier, puisque nous ~~exprimons déjà vos~~

au lieu de te. Même si nous nous résolvons à la 1<sup>re</sup> ou à la 3<sup>e</sup> personne, il faut considérer que l'ordre est donné à une 2<sup>e</sup> personne. Par exemple si je dis : vive la patrie, cela peut signifier : me dice ad patriam vos vivete; vos, patria, vive; ce qui s'abrégerait par : vive, patria = vivete patria ou patria vivete. La 3<sup>e</sup> personne (patria) est traitée comme une 2<sup>e</sup> personne, ce qui n'est pas illogique à l'impératif. De même à la 1<sup>re</sup> personne du pluriel, si je dis : aimons la patrie, cela signifie : me dic ad nos : «amate, patria» = me dic : nos amate patria = nos amate patria.

Faut que ces différents points ne soient pas résolus, mon esprit (un peu jacobin) sera dans le doute, dans l'hésitation et j'aurais de la peine à écrire un manuel d'une langue, où il me semblerait y avoir des lacunes, des vides ; comme la nature dans l'antiquité, j'ai horreur des vides ; mon esprit réclame une solution même infar-faite plutôt qu'en point d'interrogation.

M. Basso. — J'écris à M. Basso pour le prévenir de la campagne menée contre lui ; je vous prie de lui envoyer le bulletin que je vous ai communiqué.

Votre bien dévoué,

J. Neystmann

Thema latins. — Il serait utile de formuler une règle non seulement aux savants linguistes, mais aussi aux latinistes venus et même au public de trouver le thema. Les règles que nous proposons sans les épreuves <sup>de discussion</sup> ne paraissent bonnes. Mais il y a un mot dangereux dans la règle : «Lice adopta nominativo, quando es plus simplex de ablativo». En appliquant cette règle, on pourrait adopter le nominatif chaque fois que celui-ci est plus court que l'ablatif, par exemple flos, princeps, pes, littera, mens, ars, etc. Ce serait évidemment un abus. Ces formes courtes ne sont pas généralement les plus internationales ; elles ont aussi l'inconvénient de ne pas pouvoir recevoir la désinence s du pluriel : floss, princepss, etc. Je propose la règle suivante : «Lice adopta nominativo quando es plus internationale est ablativo». Mais même ainsi la règle serait encore incomplète : il faudrait : plus internationale et terminatio fer voca (afin de recevoir l's du pluriel). Pour ne pas compliquer les choses, je conseille de modifier simplement le mot simplex = internationale. On renoncerait évidemment à la forme du nominatif, lorsque celle serait inapte à recevoir la désinence s du pluriel. — Personnellement je préférerais adopter toujours l'ablatif, sauf dans un petit nombre de mots à citer : les noms en ma (duquel), certains pronoms, etc. — Tâchez de répondre cette question par une règle bien précise. C'est important pour notre Manuel.